



Cour pénale internationale
Assemblée des États Parties

F/SP

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscription des participants à la quatrième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, La Haye, 28 novembre – 3 décembre 2005, et à la reprise de la quatrième session, New York, 26 et 27 janvier 2006*

_____ demande au Secrétariat d'inscrire:**
État

_____ Masculin Féminin
Nom (en majuscules), prénom [DUPONT, Martin, par exemple]

Nationalité: _____ Numéro de passeport: _____

Fonctions dans le pays d'origine: _____

qui, en sa qualité de: Représentant Suppléant Conseiller assistera à:

la quatrième session de l'Assemblée, La Haye, 28 novembre – 3 décembre 2005

la reprise de la quatrième session de l'Assemblée, New York, 26 et 27 janvier 2006

Signature: _____

Nom: _____

Fonctions: _____

Date: _____

Cachet officiel

Courriel:

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE DU PROTOCOLE DU SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES, quatrième session, La Haye

Code: Rep/SP Alt/SP Adv/SP IGO/IO/SA
Rep/OBS Alt/OBS Adv/OBS
Rep/IS Alt/IS Adv/IS

ASP Secretariat authorization

***Une carte d'identité ONU en cours de validité est requise pour accéder à toutes les réunions tenues au siège de l'Organisation des Nations Unies. Les représentants qui ne sont pas en possession d'un tel document, sont priés de prendre contact avec la Mission de leur pays à New York afin de soumettre au Service du Protocole et de la liaison le formulaire SG.6 dûment complété pour avoir accès aux locaux de l'Organisation. Le Service de sécurité de l'ONU ne délivre de cartes d'identité que si l'en reçoit l'autorisation.**

****Outre les formulaires d'inscription, les États Parties sont tenus de soumettre des pouvoirs.**

Ce formulaire est à renvoyer par télécopie au +31-70-5158204, ou par la poste au Secrétariat, BP 19519, 2500 CM La Haye (Pays-Bas) bien avant le début de la session. Pour information complémentaire concernant la session, consulter http://www.icc-cpi.int/asp/documentation/doc_4thsession.html